

**Objet : Marché 2018-CAA-043 Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement**  
**Lot n°1 : Secteur Région Albertville – Haute Combe de Savoie**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu les articles L.5111-1, L.5111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 42 du Conseil d'Agglomération en date du 15 novembre 2018 donnant délégation au Président pour signer le marché de travaux « 2018-CAA-043 Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement » avec le prestataire le mieux disant.

Vu l'arrêté 2017-025 donnant délégation à Michel ROTA pour les affaires traitant de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Arlysère.

**Décide**

**Article 1 :** Les dispositions patrimoniales du marché 2018-CAA-043 « Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement – LOT 1 : Secteur Région Albertville – Haute Combe de Savoie » sont adaptées selon les éléments suivants :

Ajout des prix nouveaux suivants :

Numéro prix	Désignation	unité	Prix (€ HT)
PN1	Fourniture et pose d'un regard de comptage d'eau potable simple de type « STANDARD H3 » ou équivalent avec un tampon fonte 125 KN pré équipé pour une canalisation PE de dn 25 mm	u	498,00
PN2	Fourniture et pose d'un regard de comptage d'eau potable simple de type « STANDARD H3 » ou équivalent avec un tampon fonte 125 KN pré équipé pour une canalisation PE de dn 32 mm	u	520,00
PN3	Fourniture et pose d'un regard de comptage d'eau potable double de type « STANDARD H3 » ou équivalent avec un tampon fonte 125 KN pré équipé pour une canalisation PE de dn 32 mm	u	583,00
PN4	Drainage de la tranchée, géotextile et drain DN100 mm	ml	12,00
PN5	Plus-value aux prix 0001 (REGARD PREFABRIQUE –800 x 800 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	35,00



PN6	Plus-value aux prix 0002 (REGARD PREFABRIQUE –1000 x 1000 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	45.00
PN7	Plus-value aux prix 0003 (REGARD PREFABRIQUE –1200 x 1200 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	68.00
PN8	Plus-value aux prix 0004 (REGARD PREFABRIQUE –1500 x 1500 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	115.00
PN9	Plus-value aux prix 0005 (REGARD PREFABRIQUE –1500 x 2000 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	228.00
PN10	Plus-value aux prix 0006 (REGARD PREFABRIQUE –1500 x 2500 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	261.00
PN10	Plus-value aux prix 0007 (REGARD PREFABRIQUE –1500 x 3000 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	293.00
PN11	Plus-value aux prix 0008 (REGARD PREFABRIQUE –2000 x 2000 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	257.00
PN12	Plus-value aux prix 0009 (REGARD PREFABRIQUE –2000 x 2500 mm - PROFONDEUR 1,50 M) pour profondeur supérieure comprise entre 1.50 et 2.50	dm	314.00

Les dispositions financières sont inchangées.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun – 38 000 Grenoble, et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 14 novembre 2019

Le conseiller délégué  
Michel ROTA

